CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E27641** **VALABLE JUSQU'AU** **14/09/2027**

ÉDITÉ LE 01/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/2006

Forme juridique : SARL

Capital : 30 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 490 357 894
Siret : 490 357 894 00024
Code NACE : 4333Z
Numéro caisse de congés payés : 4027440
Assurance Responsabilité Travaux :
ABEILLE IARD & SANTE 78076299

Assurance Responsabilité Civile :
ABEILLE IARD & SANTE 78076299

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : RCBC-RHENANE CARRELAGE-BAIN CONCEPT

Sigle : RCBC
4 RUE DU MOULIN
67670 MOMMENHEIM

Téléphone : 03 90 29 11 11 **Fax :** 03 90 29 11 10
Portable :
Responsabilité légale :
WINKEL JEREMY CO-GÉRANT / KRAUTH STEPHANE GÉRANT

Site Internet : http://www.rcbc-concept.fr
E-mail : info@rcbc-concept.fr

Effectif moyen : 13 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 838 365 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	12	16/05/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

01/09/2026 15:25

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.